

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

----- SYNDICAT de la **VALLEE DE LA COURANCE**

Population desservie : 15 187 habitants

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine qui relève de la compétence de l'Etat, est exercé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et plus particulièrement par le Pôle Santé Publique et Environnementale de la délégation départementale des Deux-Sèvres. Les prélèvements ont été réalisés par un laboratoire agréé par le Ministère de la Santé.

Présentation de l'Unité de Distribution d'eau (UDI) :

Une unité de distribution est une zone géographique desservie par une qualité d'eau homogène et gérée par un seul maître d'ouvrage. Il y a trois UDI au niveau du syndicat.

La distribution d'eau est assurée par la SAUR.

Origine de l'eau :

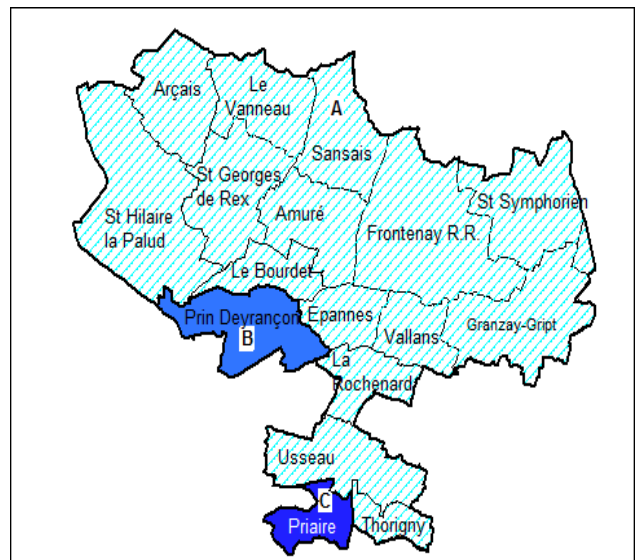
UDI A : L'eau que vous consommez provient de la bêche de mélange située sur la commune d'Epannes. C'est une eau de mélange réalisée à partir :

- De différents captages du syndicat (Bassée, Chateaudet, Le Marais, La Grève),
- D'un achat d'eau au Syndicat des Eaux du Vivier afin de diminuer la teneur en nitrates de l'eau distribuée.

UDI B : L'eau que vous consommez provient du château d'eau de Mauzé-sur-le-Mignon composée d'un mélange réalisé à partir :

- D'eau du captage de Cheroute situé sur la commune de Mauzé,
- De la bêche d'Epannes où est réalisé un mélange des eaux des captages de Chateaudet, de Bassée, du Marais, de La Grève (syndicat de la Courance) et d'un achat d'eau au Syndicat des Eaux du Vivier afin de diminuer la teneur en nitrates de l'eau distribuée.

UDI C : L'eau que vous consommez provient d'un achat d'eau auprès du Syndicat des eaux de Charente-Maritime.



Protection des ressources : Les captages alimentant la collectivité bénéficient de périmètres de protection réglementaires. Un programme d'actions volontariste de lutte contre les pollutions diffuses (nitrates et pesticides) est décliné sur les captages de Bassée, Le Marais, Chateaudet et La Grève, en vue de reconquérir la qualité de la ressource en eau.

Traitement : L'eau bénéficie d'une désinfection avant d'être distribuée à la population.

Contrôle : Sur l'année 2018, **54 analyses (2073 paramètres recherchés)** ont été réalisées sur l'eau distribuée conformément aux modalités du code de la santé publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES Moyennes 2018	UDI A	UDI B	UDI C	Valeurs limites de qualité
TURBIDITE (en NFU)	0.05	0.03	0.06	2
DURETE (TH en °F)	33.9	34.7	24.28	
FLUOR (en µg/l)	320	310	110	1500 µg/l
NITRATES (en mg/l)	29.1	32.1	13.0	50 mg/l

Bactériologie

➤ Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent notamment la recherche de germes témoins de contamination fécale, ont présenté une excellente qualité bactériologique sur l'UDI C (100 % de prélèvements conformes aux limites de qualité). Un seul dépassement de la référence de qualité a été observé sur les UDI A et B (Germes non fécaux). L'analyse de contrôle a montré un retour immédiat à la normale.

Turbidité

➤ La turbidité caractérise la transparence de l'eau. En 2018, aucun dépassement de la référence de qualité n'a été observé.

Dureté

➤ La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. L'eau distribuée est dure, sauf sur l'UDI C où l'eau est moyennement douce (origine de l'eau en partie superficielle).

Fluor

➤ Le fluor est bénéfique à doses modérées (entre 500 et 1500 µg/l dans l'eau de consommation) pour la prévention des caries dentaires. Les eaux alimentant le syndicat en renferment de faibles quantités et des apports complémentaires par des comprimés, après avis médical, ou par du sel fluoré peuvent être conseillés.

Nitrates

➤ Les nitrates sont des produits fertilisants utilisés pour la croissance des plantes. La totalité des mesures **est inférieure à la valeur limite de qualité réglementaire**.

Pesticides

➤ Les pesticides (désherbants, fongicides et insecticides) sont utilisés pour le traitement des cultures, des jardins, des voiries, etc... Les recherches effectuées en 2018 à la sortie des réservoirs et des usines sont toutes restées **inférieures au seuil de détection** du laboratoire.

Plomb

➤ Au dernier recensement, aucun branchement public en plomb n'a été répertorié par le service d'eau.

Avis Sanitaire : Eau de bonne qualité

Conseils et recommandations pour consommer une eau de qualité :

- Lorsque vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, il y a un éventuel risque de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée dans les canalisations. Il est recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever** pour des besoins alimentaires.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- Si vos canalisations et **branchements** privés sont **en plomb** il est **fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il faut la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou tirer une chasse d'eau. Ceci réduira les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Tout ouvrage privé (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doit être déclaré en mairie. Il ne doit en aucun cas être connecté sur le réseau intérieur d'eau potable.